



## Accédez à votre profession

# FORMATION DE BASE



FORMULE EN SALLE, EN CLASSE VIRTUELLE ET PAR CORRESPONDANCE  
COURTAGE IMMOBILIER RÉSIDENTIEL – EEC.22

FR + AN

AEC

Formation créditée de niveau collégial menant vers une attestation d'études collégiales, reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce programme est composé des cours suivants :

### 6 COURS DE TRONC COMMUN\*

**Droit immobilier** (75 h)

**Mathématiques immobilières** (45 h)

**Loi sur le courtage immobilier** (45 h)

**Évaluation immobilière** (45 h)

**Analyse de la profession et gestion des affaires** (45 h)

**Architecture et construction** (45 h)

### AINSI QUE 1 COURS DE PROFIL SPÉCIFIQUE

**Rédaction de contrats et de documents** (90 h)

\* Le programme EEC.22 comprend 7 cours dont 6 qui sont également donnés dans le programme de courtage immobilier commercial (EEC.2F).

#### Formule par correspondance

Cours à la carte (4 cours à la fois maximum)

**Durée :** À votre rythme (délai maximum de 6 mois pour compléter les cours inscrits au contrat incluant les examens). Le programme doit être complété dans un délai maximum de 24 mois.

#### Formule en salle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine sur les campus de l'Île-des-Soeurs, Laval ou Brossard

#### Formule en classe virtuelle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine à partir de votre ordinateur personnel, connexion Internet requise

#### Formule hybride

Cours de jour ou soir et fin de semaine, horaire de cours en salle de classe et en virtuel.

**Durée :** **390 heures** (à partir de 5 mois ou plus)  
Le programme doit être complété dans un maximum de 24 mois.

#### Nos services :

- Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique;
- Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein;
- Accès au portail étudiant Omnivox;
- Journée Carrière;
- Séance de préparation à l'examen de certification de l'OACIQ (optionnel).

#### 3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR



Campus de l'Île-des-Soeurs  
**600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8**



Campus de Laval  
**2525 boul Daniel-Johnson, bureau 201, Laval (Québec) H7T 1S9**



Campus de Brossard  
**6300, avenue Auteuil, bureau 135, Brossard (Québec) J4Z 3P2**

## CONDITIONS D'ADMISSION

En plus d'avoir le droit d'étudier et de travailler au Québec, est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes:

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS),  
**OU**
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

#### Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières,

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

#### Pour les études effectuées à l'étranger,

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

**Une preuve de scolarité** selon les conditions énoncées précédemment. Nous acceptons le diplôme d'études secondaires (équivalent ou plus élevé) ou le relevé de notes officiel.

**Une preuve d'identité**, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne;
- la carte de citoyenneté ou le certificat de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- le certificat de commémoration de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration).

Notez que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance maladie ne sont pas acceptés à titre de pièce d'identité.

#### Le formulaire d'admission et le contrat de services éducatifs complétés:

Si vous ne les avez pas reçus par courriel ou en personne, vous pouvez les demander en envoyant un courriel à

[demande.admission@collegeimmobilier.com](mailto:demande.admission@collegeimmobilier.com).

**Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.**



COLLÈGE  
DE L'IMMOBILIER  
DU QUÉBEC  
PROACTIF. VIVANT. PASSIONNÉ.

**POUR VOUS INSCRIRE À UNE DE NOS FORMATIONS**

**COMMUNIQUEZ AVEC NOS CONSEILLERS AUX ADMISSIONS AU 1-888-762-1862 – OPTION 4**

© 2023 tous droits réservés Collège de l'immobilier du Québec. Toute forme de reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans le consentement écrit de la Direction du